



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Création d'une Maison des associations sportives au sein du complexe de l'A Rinella

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Objet : Plan de financement – Création d'une Maison des associations sportives au sein du complexe de l'A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia poursuit la modernisation du complexe sportif de l'A Rinella et souhaite transformer l'ancien logement des agents en une Maison des associations sportives, conçue comme un tiers-lieu associatif de proximité au service des acteurs sportifs, éducatifs et sociaux du territoire ;

Considérant que cette opération, située à proximité immédiate des quartiers prioritaires de la politique de la ville, vise à renforcer l'accompagnement des publics des QPV, à soutenir la structuration des associations sportives et de quartier, ainsi qu'à favoriser les coopérations entre clubs sportifs, associations de proximité et partenaires éducatifs et sociaux ;

Considérant que la création de cette Maison des associations sportives permettra de mettre à disposition des espaces mutualisés adaptés (bureaux associatifs, salle de réunion, espace de convivialité et espace de travail partagé), afin de développer les actions collectives, les temps de coordination, l'accompagnement des bénévoles et la dynamique associative au sein du complexe de l'A Rinella ;

Considérant l'appel à projet 2026 de la Préfecture de Haute-Corse, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de création d'une Maison des associations sportives au sein du complexe de l'A Rinella
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			125 000,00 €
Recettes	État – Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026	60,00 %	75 000,00 €
	Autofinancement CAB	40,00 %	50 000,00 €

Objet : Plan de financement – Création d'une Maison des associations sportives au sein du complexe de l'A Rinella

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO